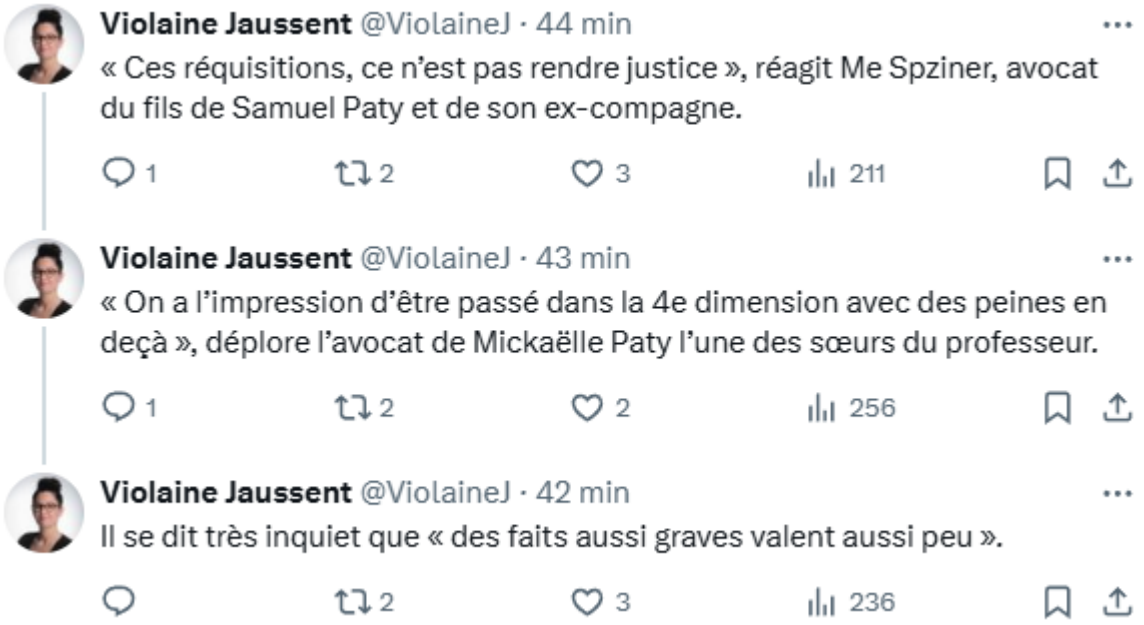
Procès Affaire Paty : les peines requises font polémique. Mickaelle Paty, sœur de Samuel, au bord des larmes en sortant de l’audience. « Un scandale de plus »

16/12/2024 à 18h04





Twitter / X



Twitter / X

Naïm Boudaoud : ami de l'assaillant Abdoullakh Anzorov, se voyait reprocher de l'avoir conduit aux abords du collège le 16 octobre 2020 **– 14 ans de prison avec période de sûreté aux deux tiers**

Azim Epsirkhanov : ami de l'assaillant Anzorov, accusé d'avoir aidé à se procurer des armes **– 16 ans de prison avec période de sûreté aux deux tiers.**

→ *Ils encouraient la peine la plus lourde, bien que le parquet antiterroriste ait exclu la complicité pour ces hommes*

Ceux présentés par l'accusation comme membres de la "djihadosphère" qui gravitait autour d'Abdoullakh Anzorov :

Yusuf Cinar : **1 an de prison** pour apologie publique du terrorisme.

Ismaël Gamaev : **5 ans d'emprisonnement ont été requis dont 18 mois avec sursis**

Louqmane Ingar : **3 ans de prison ont été requis dont 2 ans assortis d'un sursis probatoire**

Priscilla Mangel : **18 mois de prison, assorti d'un sursis probatoire pendant 3 ans**, avec obligation de travailler et de se soumettre à un suivi thérapeutique

Brahim Chnina : père de la collégienne menteuse, auteur de la vidéo – **10 ans de prison avec une période de sûreté fixée aux deux-tiers de la peine, avec interdiction définitive du territoire français**

Abdelhakim Sefrioui : militant islamiste – **12 ans avec une période de sûreté fixée aux deux-tiers de la peine et avec suivi socio-judiciaire de 8 ans**

via BFMTV / France Info

> *« Un scandale de plus: après 6h d'un réquisitoire implacable, comment le parquet n'en tire pas les conséquences pénales? Et d'invoquer la demande de justice de ma mère à la fin, comme si nous pouvions nous satisfaire de ça… c'est insupportable » me dit Mickaëlle.#samuelpaty pic.twitter.com/sBmbGJsS2I*
>
> *— Emilie Frèche (@EmilieFreche) December 16, 2024*